NOUVELLES ÉCONOMIQUES

Le nombre des chômeurs s'abaisse chaque semaine

L'hiver est l'époque du grand chômage et, autrefois, on ne voyait pas sans appréhension arriver cette saison.

La délégation du gouvernement français dans les régions occupées

(Ph. Fulgur.)

M. Francis Million secrétaire d'Etat à la main-d'œuvre

nous apprend que, cette année, la progression n'a pas été si sensible qu'au cours des hivers précédents et le nombre des chômeurs s'abaisse chaque semaine.

Du 12 octobre, au 14 décembre 1940, les offres d'emplois ont permis de placer 34.000 personnes sur 191.000 chômeurs inscrits. Pendant la troisième semaine de décembre, 15.000 chômeurs de plus ont trouvé du travail.

Au cours des années précédentes, le chômage ne s'atténuait guère qu'au mois de février.

La réduction des heures de travail a donné d'excellents résultats. Le nombre des chômeurs en France est actuellement encore considérable ; toutefois, on a pu constater dès décembre que le chiffre des secourus était en régression.

La ville de Lyon a pratiquement réussi à procurer du travail à tous ceux qui n'en avaient pas, et à Paris, la situation est des plus rassurantes.

Dans la Seine, le bâtiment fera 33 heures de travail hebdomadaire

Paris, 3 janvier. — M. Charles Magny, préfet de la Seine, vient de fixer à 33 heures la durée hebdomadaire du travail pour les industries du bâtiment, des travaux publics et la fabrication des matériaux de construction.

Cet arrêté entrera en vigueur le 8 janvier.

Le renouvellement de l'accord commercial franco-turc

Ankara, 3 janvier. — Après des négociations poursuivies dans un esprit de cordialité et de confiance mutuelle, l'accord commercial franco-turc de paiement qui expirait aujourd'hui, a été renouvelé.

Une société commerciale franco-turque a été créée par la banque ottomane en vue d'assurer le paiement des coupons détenus par les porteurs étrangers.

Ce qu'il faut savoir

Comment envoyer nos vœux en zone non occupée ?

Vichy, 4 janvier. — Peut-on envoyer des vœux de Nouvel an en zone occupée, et vice-versa? Cela est-il possible en utilisant les cartes spéciales de correspondance intersone, dont les deux interlignes peuvent être utilisés pour la correspondance familiale libre? Oui.

Cependant, rappelons une fois de plus qu'en regard des mentions imprimées ne peuvent être ajoutées que des compléments manuscrits se rapportant directement à ces mentions. Si vous rayez les indications imprimées, vous devez laisser en blanc la ligne ou partie de ligne sur laquelle figurent ces indications. En effet, les services de contrôle ont reçu les instructions les plus strictes au sujet de ces prescriptions. Ils refouleraient toute correspondance qui n'y serait pas conforme. C'est l'intérêt de tous de se plier à ces disciplines qui, si elles n'étaient pas respectées, risqueraient de faire disparaître les facilités de correspondance.

La Croix-Rouge française assure le rapatriement des enfants des deux zones

La Croix-Rouge française possède un service social qui organise hebdomadairement des convois de retours d'enfants.

A l'origine, on groupait les enfants dans des trains entiers, et c'est ainsi que 5.000 d'entre eux purent rejoindre leurs familles. Chaque lundi, deux convois quittent Paris à destination de Lyon et de Châteauroux. Tous les mercredis, les mêmes convois rentrent à Paris, venant de Châteauroux et de Lyon.

Toute personne qui désire faire rentrer près d'elle son enfant domicilié dans une autre zone peut, si elle est dans l'impossibilité de voyager, charger la Croix-Rouge de cette mission. Si les parents habitent la zone non occupée, et l'enfant la zone occupée ou interdite, il faut écrire pour tous renseignements au service social de la Croix-Rouge française, rue de la Grande-Grille, à Vichy. Si les parents habitent la zone occupée ou interdite, il faut écrire au service social de la Croix-Rouge, 6, rue de Berry, à Paris.

Les délais de rapatriement sont d'environ trois semaines.

Le président du Congrès national hindou a été arrêté

Allahabad, 3 janvier. — L'Agence Reuter annonce que le président du Congrès national indou vient d'être arrêté par ordre des autorités britanniques. On s'attend à de graves troubles et à une vive recrudescence de la campagne de désobéissance civile.

La population de l'Inde anglaise ne contient plus son exaspération.

De Rome : Le conseil des ministres italien s'est réuni aujourd'hui; l'ordre du jour de cette réunion n'est pas connu.

— D'Amsterdam : Une loi interdit au pays l'importation des couronnes tchèques, des monts polonais et des reichsmarks allemands.

CHRONIQUE RÉGIONALE

L'auteur présumé d'un crime commis à Carency en mai dernier, est arrêté à Liévin

Malgré ses dénégations, il est écroué

La gendarmerie de Liévin a procédé au cours de la journée de jeudi, à l'arrestation d'un nommé Jean Debret, 42 ans, journalier, qui était recherché par le Parquet d'Arras, comme pouvant être l'auteur d'un crime commis à Carency, commune du Vimy, le 22 mai 1940. Cet individu a été conduit à Arras et écroué à la prison Saint-Nicaise, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Dautriche, juge d'instruction.

Voici très sommairement relatés, les faits qui auraient déterminé l'arrestation.

Le 21 mai 1940, M. Louis Galvaire, cultivateur, demeurant rue du Calvaire, emmenant femme et enfants, abandonna sa ferme, la laissant à la garde de son domestique, Charles Mastin, 36 ans.

Le 24, M. Calvaire ayant réintégré son exploitation, chercha vainement son domestique qu'il retrouva toutefois, gisant sans vie dans son arrière-cour, baignant dans son sang, portant une blessure à hauteur du sein gauche.

Des soldats français relevèrent le corps pour le transporter dans une dépendance de la ferme et une enquête fut aussitôt ouverte par des officiers qui reçurent certains témoignages, dont celui d'un nommé Lewandoski, Polonais, âgé de 18 ans, au service de M. Louis Lherbier, cultivateur à Carency.

Ce Polonais raconta, qu'ayant l'habitude de coucher avec Charles Mastin, il se présenta le 22 mai, mais fut très surpris de ne pas rencontrer ce dernier; par contre, il trouva dans la maison, affalé sur une table, cuvant son vin, le nommé Jean Debret. Cet homme fut aussi interrogé par lesdits officiers français, qui le soupçonnèrent et informèrent la gendarmerie de Liévin, qui fit aussi une enquête à son tour, mais qui ne put relever aucune charge contre Debret.

En raison des événements, l'affaire traîna en longueur, le Parquet d'Arras avait été avisé et avait donné des instructions aux gendarmes pour continuer l'enquête.

Des faits nouveaux ayant été relevés, dans le cours du mois d'octobre, le Parquet d'Arras, représenté par M. Perret, procureur; Dautriche, juge d'instruction et accompagnés de M. le docteur Brassart, médecin légiste, se transportèrent à Carency et requirent certaines dépositions qui permirent d'établir les plus graves présomptions contre Debret.

Il résulta en effet, d'après l'autopsie pratiquée du corps de Mastin, que ce dernier, contrairement au dire de Debret, n'a pas été tué par une arme de guerre, mais par un projectile émanant d'une carabine quelconque.

Cette découverte permit alors d'inculper Debret, contre lequel un mandat d'amener avait été délivré, mais il reste introuvable, jusqu'à jeudi dernier; il fut alors rencontré par les gendarmes de Liévin, au moment où il sortait du bureau des mines, où il avait touché sa paie.

Il fut arrêté séance tenante et conduit à Arras où il fut interrogé par M. Dautriche, juge d'instruction. Debret répondit bien aux questions posées par le magistrat, mais nia énergiquement être l'auteur de la mort de Charles Mastin.

A la préfecture du Nord

(Ph. J. de Rx).

M. Henry Darrey secrétaire général du Nord pour le ravitaillement

qui, ainsi que nous l'avons annoncé, vient de prendre possession de son poste.

Service des recherches de la préfecture du Nord

On recherche une Belge atteinte de déséquilibre mental

Donnant des signes de déséquilibre mental, Mme Eugénie Monfils, née Helback, d'origine belge, 37 ans, taille 1 m. 68, cheveux châtains, yeux gris bleu, sourcils noirs, nez ordinaire, bouche moyenne, quittait brusquement sa famille au cours de l'évacuation, alors qu'elle se trouvait sur le territoire français.

Lors de sa disparition, Mme Monfils était vêtue d'une jupe noire, d'une blouse en laine verte tricotée à la main, d'un tablier bleu foncé à fleurs blanches, d'un manteau noir avec poches latérales, chaussée de bas bruns et de pantoufles en peau de chameau à carreaux bruns, elle portait en outre de lourdes boucles d'oreilles, ainsi qu'une grosse alliance.

Toutes les recherches entreprises par la famille pour la retrouver sont demeurées infructueuses.

* *

Une mère de huit enfants blessée près de la gare d'Amiens

Partie pour faire panser une blessure qu'elle venait de recevoir alors qu'elle se trouvait le 19 mai dernier près de la gare d'Amiens, une mère de huit enfants, Mme Taine, née Angèle Langlet, 57 ans, taille 1 m. 65 environ, yeux marrons, cheveux châtains grisonnants, portant lunettes, vêtue d'une robe et d'un manteau noirs, ne possédant aucune pièce d'identité, n'a plus donné signe de vie.

* *

Disparu au cours de l'évacuation

Vêtu d'une chemise bleu de roi, d'un pantalon à rayures blanches, d'une veste marron, coiffé d'une casquette grise, portant un bas de caoutchouc à la jambe droite, chaussé de pantoufles blanches, ne possédant aucune pièce d'identité, mais porteur de fiche de quinzaine des fonderies et laminoirs de Blache-Saint-Waast, M. Edouard Fournier, taille 1 m. 75, forte corpulence, cheveux châtains, disparaissait au cours de l'évacuation. Malgré de nombreuses recherches, sa famille est sans nouvelles de lui.

* *

Qu'est devenue cette sexagénaire de Quiévrain ?

Qu'Etant Quiévrain le 18 mai dernier pour évacuer à l'aide d'un chariot, Mme Dominique Dubois, 66 ans, portant une cicatrice à la joue gauche, ayant une déviation de la colonne vertébrale consécutive à une fêlure du col du fémur gauche, vêtue d'une robe de coton fond mauve avec petits pois blanches, d'un manteau noir avec col de fourrure, d'un foulard nègre à pois blancs sur la tête, possédant des boucles d'oreilles ainsi qu'un médaillon dans lequel se trouve un portrait de petit garçon, était dirigée par les soins d'un médecin militaire anglais sur un hôpital de Lens. Malgré de nombreuses recherches, sa famille est sans nouvelles d'elle.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur les intéressés sont priées d'écrire à la préfecture du Nord (Service des recherches), rue Jacquemars-Giélée à Lille.

Les prix de vente de la pomme de terre dans le Nord et le Pas-de-Calais

Par arrêté, en date du 2 janvier, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont fixé ainsi qu'il suit les prix de vente maxima de la pomme de terre, pour les deux départements :

Janvier. — Prix maximum départ culture: 134 fr. (prix maximum du négociant expéditeur (y compris la taxe du bureau central de 1 fr.) 146 fr. plus 6 fr. pour transport et emballage antigèle.

Prix maximum du négociant destinataire: 170 fr.

Prix maximum au détail: 200 fr.

Février — Pour les quatre catégories ci-dessus, les prix respectifs sont: 129 fr.; 141 fr. plus 9 fr. pour le transport et l'emballage antigèle; 165 fr. plus 5 fr. de taxe de compensation; au détail: 200 fr.

Mars. — 119 fr.; 131 fr. plus 9 fr. pour le transport et l'emballage antigèle; 155 fr. plus 15 fr. de taxe de compensation; prix au détail: 200 fr.

L'arrêté du 7 novembre dernier est rapporté.

La pomme de terre sera saine, loyale et marchande, d'un poids minimum de 40 grammes au tubercule, sans terre, avec maximum de 2 % de tubercules gâtées, coupées et impuretés.

Les marchés en cours, même s'ils ont été conclus à un tarif inférieur aux taxes fixées au présent arrêté restent valables.

NORD

Une affaire de hausse illicite soulève un curieux point de droit à Cambrai

Poursuivi devant un tribunal allemand à Cambrai pour avoir, le 30 août 1940, vendu 110 fr. le kilo du café valant 25 fr. le 1er mai, la dame veuve Dubrulle, de Caudry, était condamnée le 2 septembre à une amende de 300 reichmarks, soit 6.000 fr. qu'elle acquitta de suite.

A la suite de cette affaire elle est citée devant le tribunal correctionnel de Cambrai.

Son défenseur, Me Cirier, plaide le cas de chose jugée et, arguant que sa cliente ne peut encourir deux condamnations pour le même délit, demande que la dame Dubrulle soit relaxée. Le jugement sera rendu le 10 janvier.

Une victime du froid à Douai

Tandis qu'il se rendait à la gare en compagnie de son fils, M. Léon Peugniez, 63 ans, demeurant rue Faidherbe, à S.-n.-le-Noble, fut frappé d'une congestion et mourut dans la rue.

Un ingénieur lillois est blessé à Douai

M. Henri Ghesquière-Diérick, ingénieur, demeurant 24, rue Marcel-Sembat, à Lille, gémissait sur le sol, boulevard Poincaré, à Douai. Il avait été tamponné par une auto et il avait le pied brisé. Un habitant du quartier vint à son secours et manda le docteur Baude, qui transporta le blessé à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Inculpé de vol de lapins, un homme se pend à Condé

Deux lapins avaient disparu chez Mme Barabowski, rue Foch, à Vieux-Condé. Les gendarmes découvrirent le coupable, Joseph Dzikowski, 60 ans, 50, rue Foch, à Vieux-Condé, et retrouvèrent même l'un des rongeurs à son domicile.

Le Polonais, qui était souvent pris de boisson, refusa de répondre aux questions des gendarmes et devait se présenter à leur caserne pour la continuation de l'enquête. Il n'y vint jamais et quelques jours plus tard, un habitant qui ramassait du bois mort dans la forêt de Bonsecours, le trouva pendu à un jeune chêne, à environ 300 mètres de la route.

Deux jeunes filles disparues à Solvigny

Deux jeunes filles, Mlles Françoise Mériaux, 18 ans, et sa compagne, Cerlaise, ont disparu depuis un certain temps de chez leurs parents. On les a aperçues pour la dernière fois à Walincourt. La gendarmerie recherche qu'elles sont devenues.

PAS-DE-CALAIS

Une épicerie est pillée par des cambrioleurs, à Isbergues

Nuitamment, des cambrioleurs se sont introduits par effraction dans la boutique de madame Aurélie Devaux, 22 ans, épicière, rue Salengro.

Mme Devaux, dont le mari est prisonnier de guerre, va coucher tous les jeudis chez ses parents, qui habitent 44, rue du Docteur-Roux; c'est donc en arrivant à sa boutique le matin, qu'elle constata le vol dont elle avait été victime.

Les malfaiteurs ont enlevé toutes les marchandises et liqueurs qui se trouvaient dans le magasin et, de ce fait, Mme Devaux subit un gros préjudice.

Une femme est écrasée par un camion à Haillicourt

Alors qu'elle circulait à bicyclette, rue d'Houdain, à l'intersection des chemins de grandes communications, Mlle Yvonne Flahaut, 30 ans, demeurant 10, rue de Belfort, à Maisnil-les-Ruitz, fut renversée par un camion chargé de charbon.

Mlle Flahaut fut relevée avec une fracture du crâne et de graves contusions et succomba peu de temps après.

Le pillage à Mont-Saint-Eloi

A la suite d'une descente de police opérée dans un hameau de la commune de Mont-Saint-Eloi et en la présence de M. Lour, d'Arras, qui avait été victime d'un pillage opéré avec audace, au cours du mois de mai, on a retrouvé chez un habitant, quantité d'objets de tous genres appartenant audit M. Lour.

L'affaire a été transférée au parquet d'Arras et une arrestation va sans doute avoir lieu.

Un noyé inconnu est découvert à Boulogne-sur-Mer

Dans la matinée du 1er janvier, on a retiré de la Liane le cadavre d'un homme inconnu paraissant âgé d'une trentaine d'années. L'homme, qu'était correctement vêtu, a une taille d'un mètre 50 et a les cheveux noirs. Le praticien qui l'a examiné suppose que ce noyé a séjourné plusieurs semaines dans l'eau.

A Boulogne-sur-Mer, un incendie détruit le Café de la Gare

Un incendie s'est déclaré nuitamment dans une chambre située au premier étage du Café de la gare, appartenant à Mme Vieillard, rue Ferdinand-Farjon, à Boulogne-sur-Mer. On fit appel aussitôt aux pompiers. Malheureusement le froid était vif et l'eau gelait au fur et à mesure qu'elle sortait des tuyaux. Le sinistre ne pouvant être enrayé, se propagea rapidement aux 2e, 3e et 4e étages qui ne formèrent bientôt plus qu'un immense brasier et s'effondrèrent avec un fracas formidable. Les dégâts sont très importants.

SOMME

Le château de Belloy-sur-Somme est détruit par le feu

Au cours de la nuit un incendie s'est déclaré dans le château de Belloy-sur-Somme en partie occupé par des soldats. Ceux-ci avertirent les pompiers dans la lutte contre le feu mais tous les efforts furent inutiles.

Construit en 1760, ce château avait été classé comme monument historique.

CHRONIQUE DES ANCIENS COMBATTANTS

La Légion des Combattants n'est pas autorisée en territoire occupé

Paris, 2 janvier. — Le Militairbefehlshaber en France a fait savoir que la Légion française des combattants n'est pas autorisée en territoires occupés et que, par conséquent, toute activité de cette organisation est interdite.

Seules, les quatre associations d'anciens combattants autorisées par l'ordonnance du Militaerbefehlshaber en France, en date du 14 octobre 1940, peuvent fonctionner. La dissolution des associations ordonnée par le décret du Gouvernement français du 29 août n'a donc aucun effet sur ces associations qui se trouvent en territoires occupés.

Par conséquent, les organisations suivantes sont exclusivement autorisées à fonctionner en zone occupée :

1o Union Fédérale des Associations françaises d'anciens combattants ;

2o Union Nationale des Combattants ;

3o Union Nationale des Mutilés, réformés et anciens combattants ;

4o Le Comité d'entente des plus grands invalides.

L'Association des maires du Nord et de l'Est affirme sa confiance au maréchal Pétain

L'Association des maires du Nord et de l'Est, dont l'initiative permit à nos concitoyens de posséder, dans le Parc Barbieux, une filiale de l'Exposition du Progrès social de Lille, le centre régional était, depuis les événements de septembre 1939, tombée en sommeil.

Elle vient de reprendre son activité. Dans le courant du mois dernier elle a tenu, à Paris, une réunion, à laquelle assistaient une quinzaine de maires, des départements limitrophes de la Seine. M. Degreaux, maire de Beauvais, présidait.

L'assemblée, quoique peu nombreuse, put cependant délibérer valablement, car de nombreux maires de nos régions, convoqués, avaient envoyé au conseil d'administration, des pouvoirs en règle, autorisant la modification de certains articles des statuts, portée à l'ordre du jour.

Dorénavant, seuls les maires pourront faire partie de l'Association, alors qu'autrefois, elle était ouverte aux conseillers généraux, d'arrondissement, aux députés ou sénateurs.

En vertu des changements apportés aux statuts, un nouveau conseil d'administration a été nommé.

Avant de se séparer, l'assemblée a voté une adresse de confiance et de loyalisme au Maréchal Pétain, qui préside aux destinées de la France.

— De Vienne : M. Filoff, président du conseil bulgare, est arrivé à Vienne, où il rencontrera M. von Ribbentrop. M. Filoff se rend à Vienne pour consulter un grand médecin.

— De Tokio : M. Matsuoka, ministre des affaires étrangères, prononcera dimanche prochain un grand discours de politique étrangère qui sera radiodiffusé.

ROUBAIX

IL FAIT FROID

Le thermomètre a marqué — 6 degrés

(Ph. J. de Rx).

Le parc Barbieux sous la neige

Après une accalmie de quelques jours, le général Hiver vient de nous déclencher une nouvelle offensive.

Cette fois, l'affaire paraît sérieuse, d'autant plus que le vent, un aigre petit vent sec comme un coup de trique, s'est aussi mis de la partie.

Et cette coalition nous vaut un froid polaire, qui a fait dégringoler le mercure dans sa cage vitrée. Bien que situé dans un endroit bien abrité, notre thermomètre marque facilement — 6, mais on nous assure qu'en plein champ, le froid atteint dix degrés au-dessous du zéro symbolique. C'est déjà beaucoup.

Mais, pourtant, on a vu bien pire encore. Ainsi, l'an dernier, certaines nuits, le mercure a baissé jusqu'à — 25 et, si nous évoquons janvier 1914, nous constatons que, cette année-là, il a fait si froid qu'on a pu organiser une fête de nuit sur le Grand lac du parc Barbieux !

« Tandis que les patineurs — dit le chroniqueur d'alors — évoluaient très nombreux, dessinant sur la glace les motifs les plus capricieux, un orchestre symphonique, qui se trouvait installé sur une estrade, à l'extrémité de la pièce d'eau, exécutait une série de morceaux choisis, aux accents desquels les plus adroits patineurs s'entraînaient dans des gracieux pas de danse... ».

La glace était si solide que l'on avait pu installer seize braseros qui, « disséminés un peu partout, répandaient une agréable chaleur ».

Il y a un précédent à cette fête et tous les Roubaisiens connaissent l'audacieuse idée de ce marchand de frites qui n'avait pas craint, durant un bel hiver — de s'installer, avec sa baraque et ses fourneaux — au beau milieu de la glace !

Si nous remontons encore plus loin, nous apprenons qu'en 1846, un incendie se déclara, le 13 mars, à la filature Duries fils, rue de la Fosse-aux-Chênes. Or, cette année-là, le gel était si intense qu'il fallut se servir de l'eau chaude, puisée dans les chaudières, pour éteindre l'incendie !

Certes, au cours des siècles, nos aïeux durent subir bien des hivers rigoureux. Pourtant, il faut croire qu'ils ne laissèrent pas grande trace dans leur esprit, car les archives sont quasi muettes à ce sujet. Tout au plus savons-nous qu'en 1709 le thermomètre marqua — 23.

Irons-nous jusque-là cette fois-ci? Espérons plutôt que l'Hiver nous sera clément et qu'en ces périodes de rationnements en tout genre, l'aigre bise fera place rapidement au doux zéphir, annonciateur d'un printemps précoce.

DIMANCHE 5 JANVIER :

Aujourd'hui: sainte Amélie; demain Epiphanie.

Soleil : Lever, 9 h. 46; coucher, 18 h. 7.

Lune: Premier quartier à 15 h. 40

Hôtel de ville: bureau de l'état civil ouvert de 9 h. à 11 h. 30.

Sapeurs-pompiers: N° d'appel: 303 33

Caisse d'épargne: caisse fermée

Pharmaciens de garde: M. Delobaere, 163, Grande-rue et Mlle Lenfant, 15, rue du Chemin-de-Fer.

Le service de nuit durant la semaine du 5 au 12 janvier sera assuré par Mlle Lenfant, 15, rue du Chemin-de-Fer.

Anciens coloniaux de Roubaix et environs: à 10 h., réunion générale, 136, rue de Lannoy.

Sauveteurs du Nord : à 10 h 30 réunion générale, 3, Grande-place.

Grand Théâtre: à 14 h 30 « Un soir de réveillon ».

Un comité local du contrôle de la répartition des denrées est en formation à Roubaix

Il va s'efforcer de réduire les stationnements

L'Administration municipale a pensé qu'il convenait de constituer un Comité local du contrôle de la répartition des denrées, dans le cadre des instructions préfectorales.

Lundi dernier, les membres de ce comité ont été convités, à la mairie de Roubaix, à la réunion constitutive. Etaient présents: MM. Vanovermeir, adjoint au maire; Lepoutre et Tapis, représentant la Chambre de commerce; Roussel et Gheaquière, désignés par la Fédération des commerçants détaillants; Kuhn et Parent, comme grossistes; Mentdagh et Willem, pour le Comité du contrôle des prix; Delobbe et Dupont, pour les consommateurs, et Provo, directeur des services du ravitaillement.

M. Vanovermeir, adjoint au maire, présidera ce comité, et M. Provo en assurera le secrétariat.

Conscients des difficultés de leur tâche et unanimes dans le désir d'alléger les charges qui pèsent sur les uns et les autres, les membres du comité ont décidé de modifier le système actuel de la répartition, système qui présente le gros inconvénient de prolonger et de multiplier les stationnements.

En conséquence, la population roubaisienne est informée que, dans les jours qui vont suivre, des instructions paraîtront dans le « Journal de Roubaix », en vue de réglementer la distribution des denrées.

ROUBAIX-STYLO, 58, r. de Lannoy. Grand choix. Echanges. Réparations. 20005

L'exposition Eugène Leroy

Ainsi que nous l'avons annoncé, le peintre Eugène Leroy expose chez Parenthou et Lierman, 12-14, Grand'place.

Nos concitoyens qui ont le goût de manifestations de ce genre rendraient hommage à un talent délicat s'ils visitaient cette exposition. Ils y trouveront la marque d'une originalité qui s'exprime en des œuvres d'une facture étudiée, d'une inspiration soutenue.

L'une de ces toiles notamment, une « Pieta » typiquement interprétée dans la manière de Leroy, retiendra l'attention. Beaucoup de paysages aussi avec d'heureuses recherches de blancs et une luminosité soutenue. La Flandre, Eugène Leroy l'a vue avec une richesse dans la clarté qui est, d'une justesse étonnante aux yeux de qui l'a connue par quelque claire journée d'été.

Des études d'enfants, sujets tentants pour une main qui recherche la note juste dans l'expression, l'attitude ou la couleur, ne sont pas moins judicieusement traitées. On ne quittera pas cette exposition sans louer le trait de certains croquis exécutés au roseau ou au bois, la fraîcheur de certaines aquarelles, la somptuosité de fleurs éblouissantes jaillies dans une variété choisie de tons très chauds.

La Filature DAZIN-MOTTE FILS INFORME SON PERSONNEL qu'elle reprendra le travail le LUNDI 6 JANVIER aux heures habituelles. 19711d

La Société de secours aux blessés militaires et l'Union des femmes de France ont fusionné

La Croix-Rouge française nous communique:

Il est nécessaire que nous portions à la connaissance des membres de la S.S.B.M. et de l'U.F.F. qu'en vertu d'une décision du chef de l'Etat la fusion des différentes sociétés de croix-rouge était obligatoire. A Roubaix, cette fusion est maintenant chose acquise, depuis une récente assemblée qui réunit les comités des deux sociétés locales.

Désormais, la S.S.B.M. et l'U.F.F. sont groupées sous une seule dénomination « Croix-Rouge française », association dont le siège se trouve 3 bis, rue du Château.

Au cours de la réunion de fusion, M. Poissonnier fut élu président du Comité de Roubaix, et Mmes Rasson et Zeller, vice-présidentes.

En résumé, les membres des deux sociétés anciennes voudront bien pour toutes démarches, manifestations ou activités intéressant la Croix-Rouge, s'adresser dorénavant 3 bis, rue du Château. La Croix-Rouge fait appel à toutes les bonnes volontés particulièrement aux personnes qui auraient du temps libre et pourraient le consacrer aux travaux d'ouvroir.

Une réunion des grossistes et demi-grossistes en beurre aura lieu lundi

Une réunion des grossistes et demi-grossistes en beurre aura lieu à la mairie, le lundi 6 janvier, à 15 h.

Les intéressés sont priés d'ici là de surseoir à la mise en vente du beurre avec les tickets de janvier 1941.

Avis aux propriétaires d'immeubles et d'exploitations commerciales ou industrielles réquisitionnés

Les propriétaires ou locataires principaux d'immeubles meublés ou non ainsi que les chefs d'exploitations commerciales ou industrielles dont les locaux ou entreprises ont été réquisitionnés partiellement ou en entier, pour les besoins des troupes d'occupation, sont invités à se présenter le plus rapidement possible à la mairie (2me étage, porte 23) pour retirer les formules spéciales leur permettant de présenter leur droit à indemnité.

Les dispositions prévues ne s'appliquent actuellement qu'aux personnes dont l'immeuble ou l'exploitation a cessé d'être réquisitionné.

Des instructions ultérieures fixeront les modalités de règlement pour les réquisitions maintenues.

D'autre part, les propriétaires ou locataires dont les locaux ou l'entreprise ont fait l'objet d'une réquisition maintenue ou non, peuvent, sur simple demande accompagnée d'une copie de l'ordre de réquisition, et adressée aux compagnies concessionnaires obtenir qu'il soit fait une discrimination entre la consommation d'eau, de gaz ou d'électricité, due par l'abonné, ou à la charge de l'Etat français, au titre des frais d'occupation.

En ce qui concerne les frais supplémentaires de chauffage, les ayants droit peuvent obtenir au bureau précité des imprimés à remplir en vue du remboursement de ces dépenses.

Les prestations pour logement et cantonnement des troupes

Il est rappelé aux habitants ayant logé des troupes dans le courant du mois de décembre, qu'ils doivent en faire la déclaration à la mairie (2me étage, porte 23), pour le lundi 6 janvier au plus tard.

Aux familles des militaires prisonniers

Le comité de la Croix-Rouge française de Roubaix rappelle à la population roubaisienne qu'il délivre des cartes de prisonniers sur présentation d'une correspondance d'un prisonnier, ces cartes donnent droit à la cession d'un paquet de biscuits au prix coûtant et prochainement, il l'espère, à d'autres denrées.

Il prie les personnes qui ont des prisonniers dans leur famille et qui ne sont pas encore venues se faire inscrire, de bien vouloir le faire le plus tôt possible. Il adresse cette demande, même aux personnes qui n'auraient pas besoin de denrées pour la confection de colis, de façon à fournir dans un délai très proche la statistique générale des prisonniers de Roubaix.

Le bureau de la Croix-Rouge française est situé 3 bis, rue du Château et est ouvert tous les jours de 10 à 12 h.

Deux automobiles entrent en collision

Au cours de la journée de vendredi, un accident s'est produit place Nadaud.

A cet endroit, une automobile pilotée par M. Maurice Ranson, 113, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Wattrelos, est entrée en collision avec une autre voiture que conduisait M. Paul Baumann, rue du Maréchal-Foch, à Looz-les-Lille.

Tout se borna fort heureusement à des dégâts d'ordre matériel à la voiture de M. Ranson.

Un neurasthénique se donne la mort

Au cours de la soirée de vendredi, vers 18 h., on a trouvé, pendu dans une chambre mansarde de son habitation, M. Paul Declercq, 47 ans, domicilié 71 bis, rue de la Vigne, cour Ghesquière, 8.

On s'empressa autour du désespéré, mais hélas ! tous soins étaient désormais inutiles la mort avait déjà fait son œuvre.

De l'enquête ouverte par la police, il résulte que M. Declercq se serait donné la mort au cours d'une crise de neurasthénie.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES. — Le comité projetant l'envoi prochain d'un colis aux sociétaires prisonniers, prie les familles de faire connaître au plus tôt, au secrétariat, 55, rue du Maréchal-Foch l'adresse exacte en captivité de leur parent, membre de l'association.

La permanence de la Mutuelle fonctionne au siège les 1er et 3me dimanches de chaque mois et perçoit les cotisations 1941.

MUTUELLE « LE BIEN ETRE DU TRAVAILLEUR ». — Dimanche 5, au siège, rue du Collège, 119, permanence et paiement des assurances sociales de 10 h. à 12 h. — A 11 h., réunion du conseil d'administration.

UNION DES FAMILLES NOMBREUSES DE SAINT-JOSEPH ET DU FONTENOY. — Dimanche 5 janvier de 11 h. à 12 h., permanence au siège, rue des Anges: cotisation 1941; inscription des familles nécessiteuses; adresse des prisonniers; primes de naissance, renseignements divers.

ACTE DE PROBITE. — Mme Desauvages, 41, rue du Bois, qui avait perdu son sac à main, contenant le montant de l'allocation militaire de son mari, prisonnier, ses cartes de ravitaillement, etc., s'est vue rapporter son bien par Mme Mahieu, habitant 54, rue des Champs, à Wasquehal qui s'est refusée à recevoir une récompense. Nos félicitations à Mme Mahieu pour ce bel acte de probité

UN SAC A MAIN CHANGE DE PROPRIETAIRE. — Mme Olga Sourris, dame employée des P.T.T., domiciliée, 21, rue Vauban, a déposé une plainte pour vol contre inconnu.

Elle déclare que, s'étant rendue dans une laiterie de la rue du Bois, elle avait déposé son sac à main sur le comptoir du magasin pendant qu'elle effectuait ses achats.

Mais, au moment de solder elle ne trouva plus le sac. Un malfaiteur se l'était approprié... Il contenait une somme de 150 fr. et divers papiers d'identité. La Sûreté enquête sur cette affaire.

UNION DES FAMILLES NOMBREUSES. — Section Sainte-Elisabeth. — Dimanche 5, permanence de 10 à 12 h. au café de la Betterave, 175 bis, rue de Lannoy, angle de la rue Jules-Guesde : cotisation 1941, inscription des familles nécessiteuses, adresse des prisonniers, renseignements divers.

CROIX

Une plainte pour vol

M. Daniel Thieffry, 50 ans, droguiste, 25, place de la République, est venu se plaindre un peu tardivement au commissariat d'un vol qui aurait été commis chez lui.

D'après ses déclarations, il avait placé samedi soir après une vente de savon une somme de 3.500 fr. dans un tiroir d'un bureau dans sa salle à manger. Quand, dimanche soir, il voulut faire ses comptes, il ne trouva plus son argent.

Une enquête a été ouverte pour découvrir l'auteur du vol.

DECLARATION DES BIENS ENNEMIS. — La mairie nous communique: Il est rappelé qu'il est obligatoire de faire la déclaration des propriétés ennemies pour le 15 janvier, dernier délai. Les formules pour ces déclarations doivent être demandées aux Ortskommandanturen ou aux Feldkommandanturen. Ces déclarations doivent être établies en quatre exemplaires et remises à l'Oberfeld-Kommandantur, 670, à Lille (Office de la propriété ennemie, Feindvermogenstelle). Nous ne saurions trop insister sur l'obligation de cette déclaration, les intéressés s'exposant à de graves sanctions prévues par l'ordonnance de l'Oberfeldkommandant pour le Nord et le Pas-de-Calais.

WASQUEHAL

UNE MENAGERE FAIT UNE CHUTE GRAVE. — Au cours de la matinée de jeudi, Mme Backle, née Eugénie Larcy, âgée de 40 ans, demeurant 58, rue des Quatre-Ormeaux, était occupée à faire la lessive avec sa fille, lorsqu'en avançant un seau d'eau à cette dernière, elle glissa dans la cour et tomba si malencontreusement qu'elle se fit une forte entorse du péroné droit

La blessée dut recevoir des soins de M. le docteur Berthou de Flers, qui, craignant une fracture du membre, prescrivit une radiographie.

PHARMACIEN DE GARDE. — Le dimanche 5 janvier, M. Hostaux, angle du rue Coli et de l'avenue Clemenceau, pour le rayon de Wasquehal et Flers-Breucq.

SERVICE DE VOIRIE. — Mardi 7, de 14 h. 30 à 15 h. 30, réunion de la commission municipale de voirie à la mairie, pour examen des diverses demandes et pour renseignements aux intéressés sur le règlement municipal de voirie, l'hygiène, la salubrité, etc...

MAITRISE SAINT-NICOLAS. — Mardi 7, à 19 h. 30, répétition générale au local rue Delerue.

VISITE MEDICALE DES NOURRISSONS le mercredi 8, à 15 h., salle des fêtes rue Jean-Macé. — Au Capreau, la consultation aura lieu le lendemain jeudi 9, à 15 h., à l'école maternelle rue Voltaire

WATTRELOS

LE RAVITAILLEMENT

Du 8 au 12 janvier on pourra se procurer dans les épiceries de la ville : Compote extra, 250 grammes par personne (2,45); sel fin, 200 gr. par personne (0,60); vinaigre, un quart de litre par personne (0,95); lessive, 500 gr. par personne (1,35); pâtes alimentaires ou Maléna, 125 gr. par personne (1,15 pour les pâtes et 1,75 pour le Maléna).

Vente libre de : citrons, oranges, mandarines, clémentine, marrons, dattes, oignons, jus de fruits, Vital genre Viandox, extrait de javel.

Les jours de commandes et de distributions sont rétablis dans l'ordre fixé avant les semaines de Noël et de Nouvel an.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES PRISONNIERS. — Secteur du Crétinier. — Rendez-vous des quêteurs dimanche matin, à 9 h., Café Naert (ancienne maison Deroo), 1, rue du Crétinier. Se munir d'un crayon.

AMICALE DU CRETINIER. — Rendez-vous des membres désignés pour la quête en faveur des prisonniers, dimanche 5 janvier, à 9 h., ancienne maison Deroo, 1, rue du Crétinier. Se munir d'un crayon.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS WATTRELOSIENS. — Mutuelle-Retraite. — Les permanences pour les versements des cotisations auront lieu aujourd'hui samedi 4, de 18 h. à 19 h. 30, et demain dimanche, de 9 h. 30 à midi.

VACCINATIONS ANDIPHTERIQUES. — M